

Concours artistique 2026 TOYOTA DREAM CAR ART CONTEST Guadeloupe

« Dessine la voiture de tes rêves »

Règlement du jeu et Conditions de Participation

CONDITIONS D'ADMISSION

- CARMO SAS- siège social : Z.I de Jarry, rue Henry Becquerel BP2207 – 97122 Jarry cedex – R.C. : P-A-P 87B413, SIRET : 342 452 232 00016 APE : 4511Z S.A.S. au capital de 1 340 000€ organise du **vendredi 30 janvier 2026 au vendredi 27 février 2026** un concours artistique intitulé “TOYOTA Dream Car Art Contest, soit “Le concours d’art de voitures de rêve Toyota »”.
- Ce concours est gratuit et sans obligation d’achat ou de frais de participation. Il est ouvert à toute personne mineure âgée de 3 à 15 ans.
- Age categories :
 - (1) Catégorie 1: - 7ans (2) Catégorie 2: 8-11 ans (3) Catégorie 3: 12-15 ans
- Les inscriptions se font sur la base de l’œuvre originale de l’enfant participant selon les conditions suivantes :
 - (a) l’âge du Participant (au moment de son inscription) doit correspondre aux 3 catégories de tranches d’âge.
 - (b) tout Participant ayant 16 ans révolus à la date de son inscription sera exclu.
 - (c) le Participant au concours Guadeloupe organisé par CARMO Toyota doit avoir une résidence légale en Guadeloupe au moment de son inscription.
 - (d) par Participant il est entendu un seul enfant : les œuvres co-signées ne sont pas admises.
 - (e) tout Participant ne peut remettre qu’une seule œuvre.
- Les œuvres déjà publiées, les œuvres ayant déjà concouru dans d’autres compétitions et les œuvres qui enfreindraient les droits de tiers, ne sont pas admises. Pour être éligibles, les œuvres doivent être en lien avec la thématique de ce concours (représenter une voiture).
- Chaque gagnant et son (ses) parent(s) ou représentant légal devront certifier que l’œuvre du Participant n’a pas été publiée précédemment, n’a pas concouru dans une autre compétition et qu’elle n’enfreint pas les droits de tiers.
- Les œuvres devront être télécharger sur <https://www.toyota-guadeloupe.fr/> en format JPG, PNG ou PDF. La taille du fichier devra être comprise entre 1 Mo et 5 Mo avec environ 300DPI. Les œuvres pourront également être déposé en concession, sur support papier A3 de préférence (soit 29,7cm x 42cm) ou sur un support A4 (soit 21cm x 29,7 cm). Les œuvres doivent être réalisées à la main et illustrées en couleur avec un fond. Toutes les sortes de papier sont autorisées et tous les moyens artistiques (toute peinture dont la peinture à l’eau, feutres, crayons de couleur, etc.) peuvent être utilisés pour la création de l’œuvre.

Les œuvres ne doivent pas :

- Représenter des personnages protégés par des droits d'auteur ou comprenant des logos d'entreprise.
- Ressembler à une œuvre existante.
- Représenter des voitures fabriquées par des sociétés autres que TOYOTA.
- Être créées par ordinateur, ni faire l'objet de collages.
- Être créées par une personne autre que le participant, ou avec l'aide d'adultes (parent, tuteur légal, instructeur, etc.)
- Utiliser des photographies, des images gratuites, des produits achetés (autocollants, papier d'emballage, journal, etc.)

• En soumettant sa participation, le Participant et son (ses) parent(s) ou représentant légal acceptent sans réserve ces termes et conditions, et ne pourront pas s'opposer ou entreprendre d'actions contre la décision finale du jury de CARMO Toyota et TMC.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION

• Les dessins doivent être déposés à CARMO Toyota au plus tard le vendredi 27 février 2026.

COMMENT REMETTRE SA PARTICIPATION

- Les participations peuvent être :
 - Remises sur place à CARMO Toyota - Z.I de Jarry, rue Henry Becquerel BP2207- 97122 Jarry cedex ou à Allée de l'Industrie, 97123 ZI Les Pères Blancs, Baillif
 - Téléchargées en ligne sur le site <https://www.toyota-guadeloupe.fr/>

SÉLECTION DES GAGNANTS DU CONCOURS

• Seules les participations remplissant les critères ci-dessus seront éligibles au concours de dessin. Les œuvres soumises sont jugées dans le cadre du Concours de Guadeloupe (concours régional)". Les trois meilleures œuvres de chaque catégorie seront sélectionnées.

• Les œuvres créées lors de la finale participeront au concours Mondial TOYOTA DREAM CAR ART CONTEST.

• Toutes les décisions des jurys seront sans appel.

ANNONCE DES GAGNANTS

- Les 3 gagnants seront contactés par téléphone et par mail, 1 gagnant de la tranche d'âge moins de 7 ans, 1 gagnant de la tranche d'âge 8 – 11 ans et 1 autre de la tranche d'âge 12 – 15 ans.
- Un Participant serait disqualifié et serait privé de son prix s'il venait à enfreindre l'une des règles de ce concours.
- Les gagnants du concours seront également annoncés sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook, Tik Tok et LinkedIn de Carmo Toyota Guadeloupe ainsi que sur le site internet Toyota Guadeloupe.
- CARMO Toyota ou TMC ne pourra accepter aucune contestation à l'encontre des résultats du concours Guadeloupe.

LES PRIX

- Catégories et lots à gagner :
 - Moins 7 ans, concours Guadeloupe :
150€ de bon d'achat Destreland
 - 8 – 11 ans, concours Guadeloupe :
150€ de bon d'achat Destreland
 - 12– 15 ans, concours Guadeloupe :
150€ de bon d'achat Destreland

Concours national (Guadeloupe)

- (1) Les œuvres soumises sont jugées dans le cadre du concours de Guadeloupe (concours régional)". Les trois meilleures œuvres de chaque catégorie seront sélectionnées.
- (2) Les trois premières places de chaque catégorie du concours de Guadeloupe (concours régional)" seront soumises au Concours mondial qui se tiendra au Japon.

Concours mondial

Dans le cadre du concours mondial, les candidatures sélectionnées dans chaque pays et région seront jugées par un jury, au sein duquel seront sélectionnés les lauréats.

Remarque : les lauréats précédents du concours mondial ne peuvent pas être récompensés à nouveau dans la même catégorie. [Les « lauréats » désignent les lauréats du Grand Prix, du Meilleur finaliste (Prix d'encouragement dans les 11e et 12e concours) et du Prix spécial.

Dans le cadre du concours mondial, une somme d'argent destinée à des fins éducatives pourra être gagnée selon les modalités suivantes :

- Une somme de 5 000 euros pour chaque lauréat du Grand Prix de chaque catégorie (1 personne dans chaque catégorie, 3 personnes au total*) / chaque lauréat d'un prix spécial dans toutes les catégories (2 personnes au total*)
- Une somme de 10 000 euros pour chaque lauréat du Grand Prix / Prix spécial pour les écoles primaires / collèges / lycées en règle générale
- Une somme de 3 000 euros pour chaque meilleur finaliste de chaque catégorie (7 personnes dans chaque catégorie, 21 personnes au total*)

Directives pour la somme d'argent du prix

- (1) Toutes les taxes liées au prix et les dépenses qui ne sont pas spécifiquement décrites dans ces conditions officielles doivent être payées et supportées par le lauréat ou ses parents/gardiens, ainsi que par l'école du lauréat.
 - (2) Le paiement du prix doit être effectué en fonction de la date de virement.
 - (3) Lors de la réception du prix, les parents/gardiens du lauréat et la personne responsable de son école doivent signer le reçu.
 - (4) La nécessité de déposer des déclarations fiscales finales et de payer les impôts doit être confirmée par le lauréat ou ses parents/gardiens et l'école du lauréat en fonction des réglementations locales et être effectuée en conséquence.
- Les gagnants du Concours mondial et leurs écoles doivent accepter les modalités et conditions qui seront définies séparément pour recevoir le prix.

Annnonce des lauréats

Les lauréats (ou la personne en charge de chaque groupe) seront informés ainsi que leurs écoles par le bureau du concours. Les résultats du concours de Guadeloupe (concours régional) sont prévus pour être annoncés au mois de mars 2026, tandis que les résultats du Concours mondial seront annoncés sur le site officiel du Toyota Dream Car Art Contest aux alentours d'août 2026. (URL : <https://www.toyota-dreamcarart.com>)

CONDITIONS

- CARMO Toyota, Toyota Motor Europe, TMC et leurs représentants se réservent le droit d'annoncer, utiliser, adapter, imprimer ou réviser les oeuvres de quelque manière que ce soit, dans tout media et tout pays ou juridiction, pour un usage commercial ou non-commercial sans avoir à révéler l'identité du Participant et sans avoir à lui donner une compensation additionnelle.
- Le dépôt d'une participation implique en outre le consentement du Participant et de son (ses) parent(s) ou représentant légal à céder et transférer à CARMO Toyota, Toyota Motor Europe ou TMC tous droits, titres et intérêts de sa participation – incluant, sans limitation, tout droits d'invention, de création et d'auteur. Les participations, incluant les œuvres, ne seront pas retournées.
- Le présent règlement prévoit en outre un droit d'utilisation exclusif de l'œuvre au bénéfice de CARMO Toyota, Toyota Motor Europe et de TMC à partir de la réception de l'œuvre.
- Le présent règlement prévoit en outre un droit d'utilisation exclusif des photos et vidéos de la remise de prix, au bénéfice de CARMO Toyota, Toyota Motor Europe et de TMC.
- Ni CARMO Toyota ni TMC n'assumera de responsabilité en cas de perte, retard ou dommage durant l'expédition des dossiers de participation.
- **Important :**

Les sélectionnés au concours Guadeloupe et leur(s) parent(s) ou représentant légal acceptent les conditions suivantes :

- (a) Tout litige ou différend pouvant intervenir dans le cadre du concours Guadeloupe sera exclusivement soumis à la loi française ;
- (b) Le règlement complet est disponible à CARMO Toyota, téléchargeable sur le site www.toyota-Guadeloupe.com ou pourra être adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite reçue avant la fin de la période de participation à CARMO Toyota (CARMO Toyota Z.I de Jarry, rue Henry Becquerel BP2207 – 97122 Jarry cedex).
- (c) Ce concours est soumis aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, comportant notamment au profit des participants le libre droit d'accès et de rectification aux informations les concernant en écrivant à CARMO Toyota (CARMO Toyota Z.I de Jarry, rue Henry Becquerel BP2207 – 97122 Jarry cedex).

INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations personnelles concernant le Participant et son (ses) parent(s) ou représentant légal seront collectées et utilisées par CARMO Toyota, Toyota Motor Europe ou TMC uniquement dans le cadre de la gestion administrative de ce concours. Ces informations personnelles peuvent être transmises aux agences de publicité, conseillers, agences marketing et de promotion de CARMO Toyota, de Toyota Motor Europe et de TMC et peuvent être utilisées pour raisons administratives et pour des traitements de données dans le cadre des deux concours, et ce sans contrepartie financière.

Les représentants légaux des participants acceptent et autorisent dès à présent CARMO Toyota,

Toyota Motor Europe ou TMC à utiliser, à diffuser et à exploiter publiquement leurs images sur tous les documents y faisant référence au Jeu. Le gagnant devra signer un accord de cession de droits à l'image qui stipulera précisément les modalités d'utilisation de son image.

Cette autorisation est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de fin de l'opération. Elle est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération ou indemnité quelle qu'elle soit, ce que le participant déclare accepter sans réserve.

Les gagnants acceptent expressément et à l'avance que leur prénom, nom et code postal soient utilisés, exploités et diffusés publiquement par les organisateurs dans les mêmes conditions.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de son identité, il doit le faire savoir par courrier postal à l'adresse : CARMO Toyota Z.I de Jarry, rue Henry Becquerel BP2207 – 97122 Jarry cedex.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

Des additifs et modifications de règlement peuvent éventuellement être publiés à la discrétion de la société organisatrice pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La société organisatrice se réserve également le droit d'annuler sans préavis le concours et son déroulement si elle le juge utile et ce, sans justificatif ni motivation.